



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section lettres : lettres classiques, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Catherine MOTTET
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Jean-Philippe TABOULOT
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
Mme Brigitte THOMAS
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Académie de REIMS

Secrétaire générale

Mme Catherine DAUMAS
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LA REUNION

Membres du jury

M. Samuel BELORGEY
Professeur agrégé
M. Arnaud DUFETRE
Professeur agrégé
Mme Hélène JOURNET
EC. R Professeure agrégée
M. Pierre LANQUETIN
Professeur agrégé
Mme Sandrine LEGRAND-COZETTE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
Mme Diane MARCHAND
Professeure agrégée
Mme Ariane PORTELLI
Professeure agrégée
M. Jean-Auguste POULON
Professeur agrégé
Mme Sarah ROBIN
Professeure agrégée
M. Juan-Luis RODRIGUEZ
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de REIMS

Académie de LYON

Académie de PARIS

Académie de POITIERS

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de LYON

Académie de BORDEAUX

Académie de LYON

Académie de NICE

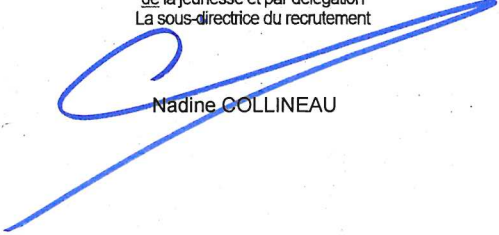
M. Germain TEILLETCHE
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU